

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
28 décembre 2017	11	1		1	

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 9 janvier 2018

Point n°5 : Election des Vice-Présidents

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-2,
VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine,
VU les statuts dudit syndicat,
VU la délibération du 9 janvier 2018 portant constitution de son Bureau et fixant à deux le nombre de Vice-Présidents,


DECIDE d'élire, au scrutin secret et à la majorité absolue, Monsieur Julien FREYBURGER en qualité de Premier Vice-Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine par 11 voix sur 11 votants.

Bulletins dans l'urne : 11
Bulletins Blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6
Monsieur Julien FREYBURGER : 11

DECIDE d'élire, au scrutin secret et à la majorité absolue, Monsieur Jacques TRON, en qualité de second Vice-Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine par 9 voix sur 11 votants.

Bulletins dans l'urne : 11
Bulletins Blancs : 2
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5
Monsieur Jacques TRON : 9

Le Président du SERM



René DARBOIS